

## ANNEXE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTE

### PROGRAMMATION DE FONCTIONNEMENT 2024 :

Le tableau ci-dessous présente les actions individualisées par thématique et identifiées par le comité de pilotage territorial dans le cadre de l'enveloppe de fonctionnement pour l'année 2024.

Thématique	Intitulé de l'action	Nom du maitre d'ouvrage	Montant de l'action	Autofinancement	Subvention du <i>DEPARTEMENT</i>		Subventions autres financeurs
					Montant	Taux	
ACCES AUX SERVICES/ MOBILITES	Service de transport de personnes à mobilité réduite du Pays de Châteaugiron Communauté	Pays de Châteaugiron Communauté	125 000 €	100 873,60 €	21 126,40 €	forfait	-recettes utilisateurs : 3 000 € (0,2%)
SPORT	Sensibilisation et découverte du sport à destination des seniors	Groupement d'employeurs sportifs du Pays de Châteaugiron	7 100 €	3 550 €	3 550 €	50 %	
<b>Total</b>					<b>24 676,40 €</b>		
<b>Montant de l'enveloppe de fonctionnement 2024</b>					<b>26 408 €</b>		

**ANNEXE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE**

**RAPPEL - PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2023 :**

n°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant actualisé de l'opération HT	Subvention départementale		
					Montant	bonification	Taux
<b>ENJEU : Développer une offre de services et d'équipements accessibles et adaptés aux besoins de la population</b>							
01	Petite Enfance	Pays de Châteaugiron Communauté	Aménagement d'une micro-crèche à Servon sur Vilaine	270 413 € (travaux)	50 000 €	non	8.70%
<b>ENJEU : Faciliter les mobilités alternatives et bas carbone dans les déplacements du quotidien</b>							
01	Mobilités	Commune de Piré-Chancé	Aménagement des césures mobilités alternatives	82 545 €	41 138 €	non	50%
02	Mobilités	Pays de Châteaugiron Communauté	Création de franchissements « mobilités alternatives » de la RN157 sur la commune de Servon-sur-Vilaine	1 816 925 €	92 069 €	Sollicitation mais non éligible	5.07%
03	Mobilités	Pays de Châteaugiron Communauté	Création de franchissements « mobilités alternatives » de la RN157 sur la commune de Noyal-sur-Vilaine	2 349 874 €	100 000 €	Sollicitation mais non éligible	4.26%
<b>TOTAL</b>					<b>283 207 €</b>		

43,1 % de l'enveloppe investissement hors bonus.

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2024 :

Le tableau ci-dessous présente les actions individualisées par thématique et identifiées par le comité de pilotage territorial pour l'année 2024.

n°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération HT	Subvention départementale		
					Montant	Sollicitation bonus	Taux
ENJEU : Développer une offre de services et d'équipements accessibles et adaptés aux besoins de la population							
02	Petite Enfance	Pays de Châteaugiron Communauté	Construction d'une micro-crèche à Piré-Chancé	885 000 € (travaux)	50 000 €	oui	5,6%
<b>TOTAL</b>					<b>50 000 €</b>		

Synthèse	Total	dont bonification
Montant de l'enveloppe Investissement 2023-2028	730 172 €	73 017 €
Montant de l'enveloppe Investissement hors bonus	657 155 €	
Montant actualisé de la programmation 2023	283 207 €	0 €
Montant de la programmation 2024	50 000 €	
Montant disponible prévisionnel pour la programmation 2025 hors bonus	323 948 €	

---

LISTE INDICATIVE DES PROJETS INSCRITS EN PRE-PROGRAMMATION

Thématique de l'action	Intitulé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant de l'opération	Année d'engagement prévisionnelle	Prévision Subvention	Sollicitation bonus
ENJEU : Développer une offre de services et d'équipements accessibles et adaptés aux besoins de la population						
SPORT	Construction d'un Dojo	Commune de Domloup	1 250 000€	2025	49 895 €	
SPORT	Restructuration complexe sportif	Commune de Servon-sur-Vilaine	1 000 000 €	2026	51 018 €	
ENJEU : Promouvoir un environnement préservant ses ressources et contribuant au cadre de vie						
TRANSITION ENERGETIQUE	Rénovation énergétique salle des sports	Commune de Châteaugiron	920 000 €	2026	141 059 €	

## **Enjeu 1 : Développer une offre de services et d'équipements accessibles et adaptés aux besoins de la population**

### **Construction d'une micro-crèche à Pire-Chancé**

#### **LE MAITRE D'OUVRAGE**

Pays de Châteaugiron Communauté  
16, Rue de Rennes - 35 410 Châteaugiron

Président : Dominique DENIEUL

#### **LOCALISATION DE L'ACTION**

Piré-Chancé

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Pour répondre à l'axe 2 'cohésion' du projet de territoire 2022-2027, l'action 20 prévoit le développement des services de l'enfant en construisant des micro-crèches et en encourageant la création de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM). En complément du projet de territoire, les diagnostics réalisés (CTG, étude petite enfance) ont confirmé la pertinence de proposer une offre d'accueil supplémentaire sur les communes de Piré-Chancé et de Servon-sur-Vilaine.

Ainsi, le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite construire une micro-crèche sur la commune de Piré-Chancé en intégrant un espace petite enfance destiné à l'animation d'ateliers d'éveil en lien avec la mise en place d'un Relais Petite Enfance (RPE). Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large de la modernisation de l'école Antoine de Saint-Exupéry et de la création d'un pôle enfance / jeunesse qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité portée la commune de Piré-Chancé. Cette étude réalisée par le cabinet CRESCENDO a été finalisée en avril 2024

Les travaux de construction porteront donc sur les éléments suivants :

#### **Une micro-crèche d'une capacité d'accueil de 12 places comprenant notamment :**

- des espaces destinés à l'accueil des enfants 0-3 ans : une zone d'entrée et d'accueil, une salle d'activité, un espace change/sanitaire, espace de sommeil et une biberonnerie,
- d'autres espaces : bureau de direction, locaux techniques comprenant cuisine, buanderie-lingerie, local de rangement et des espaces réservés au personnel (vestiaires, salle de pause, sanitaires)
- un espace extérieur (mutualisé avec l'espace petite enfance)

#### **Espace petite enfance comprenant notamment :**

- une salle d'activité pouvant accueillir 25 personnes : 15 enfants de moins de 3 ans et 10 adultes

- 
- un espace change/sanitaire et une zone 'vestiaires' pour les enfants et un espace de rangement.

La maîtrise d'œuvre prendra en compte l'ensemble des contraintes réglementaires relatives à la construction des établissements recevant du public (ERP). L'ensemble des aménagements devra être conforme à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées et à la sécurité des usagers.

Par ailleurs, l'aménagement devra respecter les exigences du référentiel national applicable aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (arrêté du 31 août 2021) dont les principaux aspects sont les suivants :

L'espace intérieur La surface totale des espaces intérieurs d'accueil des enfants garantit un minimum de 7m<sup>2</sup> par place autorisée.

La surface des espaces de sommeil respecte le ratio de 7m<sup>2</sup> pour le 1er couchage puis 1m<sup>2</sup> par couchage supplémentaire avec installation d'allèges vitrées sur les parois.

Les revêtements des plafonds, murs et sols respectent les exigences définies par la réglementation des établissements recevant du public en matière de résistance au feu.

Les espaces d'accueil sont dotés de dispositifs d'occultation ou de protection solaire permettant d'éviter un réchauffement excessif de ces espaces.

Les dispositifs d'éclairage artificiel sont équipés de variateurs.

Les espaces extérieurs sont entourés de clôture ou enceinte, d'une hauteur minimale de 150 cm sans point d'appui. Un dispositif d'ombrage pourra être à prévoir en fonction de l'orientation de l'équipement.

- L'entrée doit être sécurisée (dispositif de contrôle d'accès).

#### Exigences particulières

Le projet bénéficiant d'une subvention régionale au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », il devra nécessairement s'inscrire dans une démarche bas carbone. Cela se traduit par la prise en compte de 2 composantes :

L'utilisation d'une énergie renouvelable : La consommation de chaleur d'origine renouvelable (ex : chaudière bois, solaire thermique, géothermie... hors pompes à chaleur air/air ou air/eau, celles-ci n'étant pas considérées comme des sources de chaleur d'origine renouvelable).

La production d'énergie renouvelable (NB : seules les dépenses relatives à l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables en autoconsommation totale sont éligibles).

---

Et/ou

- L'utilisation de matériaux biosourcés (prioritairement pour les isolants), ou la mise en oeuvre d'une construction géosourcée.

### **PARTENARIATS**

Les services de le PMI et de CAF sont associés tout au long de la conception du projet afin d'être en adéquation avec les préconisations relatives aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

### **CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION**

La durée du marché est fixée à 20 mois et comprend les phases prévisionnelles suivantes :

- Etudes : 8 mois
- Consultation des entreprises : 3 mois
- Travaux : 9 mois (les travaux doivent être achevés au plus tard en juin 2026)

### **PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)**

Dépenses : 1 005 000 €

Acquisition : 30 000 €

Etudes : 90 000 €

Travaux : 885 000 €

Dépenses éligibles : travaux

Recettes prévisionnelles : 1 005 000 €

Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 50 000 €

Région : 136 446 € (Bien vivre en Bretagne)

Etat

Autres : CAF : 128 000 €

Maitre d'ouvrage : 690 554 €